

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Monsieur le Maire constate l'absence de Jérémy BUNISSET, Aline DECOUTY, Isabelle LAMBERT et Alexandre RESTOU.

1° Approbation du compte-rendu du 20 février 2023

Aucune remarque

Voté à l'unanimité par les élus présents.

2° Situation financière et résultats de la commune de Masseret

Monsieur le Maire donne la parole à M. David CHAUVIÈRE, Conseiller aux Décideurs Locaux à Uzerche, pour présenter l'étude sommaire de la situation financière et des données comptables de la commune pour l'exercice 2022.

La capacité d'autofinancement nette est de 114 euros par habitant, alors que la moyenne départementale est de 102 euros par habitant.

Pour conclure, M. CHAUVIERE indique que la commune est dans une situation financière dans la moyenne en comparaison aux autres communes de même strate (500 à 1 999 habitants). La situation est en amélioration, grâce à l'augmentation des recettes de fonctionnement, aux subventions d'investissements reçues et à la bonne gestion des finances communales.

19 h 47 : arrivée de Madame Isabelle LAMBERT, qui représentait la commune à une réunion du CIAS à Uzerche.

3° Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la commune, affectation du résultat

Madame Janine POUJOL, 1^{ère} adjointe, est élue présidente de séance pour le vote des comptes administratifs. Elle donne ensuite la parole à M. Benjamin BESNARD, secrétaire de mairie, pour la présentation des résultats de l'année 2022.

Le Compte Administratif est clôturé à 60 501,05 € après report des réalisations de l'année précédente, soit une augmentation de 16 675,15 €.

La somme de 60 501,05 € sera affectée en recette de fonctionnement sur le budget 2023.

Voir tableau ci-dessous

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MASSERET						
2022		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	522 449,37	648 381,25	125 931,88	+43 825,90	169 757,78
	Section d'investissement	181 372,03	417 364,26	235 992,23	- 298 894,99	- 62 902,76
	Budget total Fonct. + Invst.	703 821,40	1 065 745,51	361 924,11	- 255 069,09	106 855,02
Restes à réaliser	Section d'investissement	133 052,67	86 698,70	- 46 353,97	-	-
Budget total (Réalizations et restes à réaliser)		836 874,07 €	1 152 444,21€	315 570,14 €	- 255 069,09	60 501,05 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité des présents.

4° Vote des taux d'imposition pour 2023

Compte tenu de l'augmentation de taux sur la valeur locatives des biens décidée par l'État, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2023, qui pour rappel sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 36,29 %
- Taxe foncière non bâties : 73,78 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12,70 %

La situation financière de la commune permet de conserver les taux d'impositions sans conséquences sur le budget prévisionnel.

Voté à l'unanimité

5° Examen et vote du budget principal de la commune

Le budget prévisionnel 2023, étudié au préalable par la commission des finances, est présenté au conseil municipal.

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 692 870,05 €.

On note une légère augmentation des dépenses de fonctionnement due à une forte hausse du tarif des énergies, des produits alimentaires pour la cantine et du montant des travaux d'enfouissement du réseau France Telecom aux Bertranges (dépense de fonctionnement).

Pour les produits, l'augmentation des recettes fiscales et le remboursement de l'État pour les repas servis à la cantine permettent de trouver un équilibre budgétaire.

- Côté investissement, il reste à réaliser une partie des travaux de rénovation de la maison Duvert ainsi qu'une partie de l'aménagement de la tour. En nouvelles opérations, la commune prévoit notamment : l'enfouissement de l'éclairage public aux Bertranges, les travaux de voirie sur les routes communales le nécessitant, la cartographie du cimetière ainsi que la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la salle polyvalente.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 747 838,09 €.

Voté à l'unanimité

6° Fongibilité des crédits

Avec le changement de nomenclature comptable en M57, les chapitres de dépenses imprévues n'existent plus ; ils sont remplacés par le principe de fongibilité des crédits.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Voté à l'unanimité

7° Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe de l'eau, affectation du résultat

Le Compte Administratif est clôturé à 199 855,72 € après report des réalisations de l'année précédente et des restes à réaliser, soit une augmentation de 23 139,74 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2022 est de 82 508,68 € ; la totalité de cette somme sera affectée en recette de fonctionnement sur le budget 2023.

BUDGET EAU – COMMUNE DE MASSERET						
2022		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	56 881,38	62 223,89	5 342,51	+77 166,17	82 508,68
	Section d'investissement	221 066,29	86 798	- 134 268,29	+207 114,44	72 846,15
	Budget total Fonct. + Invt.	277 947,67	149 021,89	- 128 925,78	284 280,61	155 354,83
Restes à réaliser	Section d'investissement	79 552,11	124 053	44 500,89	-	-
Budget total (Réalisations et restes à réaliser)		357 499,78	273 074,89	- 84 424,89	284 280,61	199 855,72

Monsieur le Maire quitte la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité des présents.

8° Examen et vote du budget annexe de l'eau

Le budget prévisionnel 2023, étudié au préalable par la commission des finances, est présenté au conseil municipal.

En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 137 014,68 €.

Une partie des recettes de fonctionnement correspondent (pour la somme de 33 922 €) à la redevance perçue par la SAUR lors de la facturation aux habitants et reversée ensuite à la commune.

Côté investissement, il reste à réaliser une partie des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable aux Bertranges. La commune prévoit de continuer la mise aux normes des conduites d'eau potable de Masseret et de commencer les travaux par la route

des Monédières en 2023, ciblée prioritaire dans le diagnostic de l'état des réseaux réalisé il y a quelques années.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 330 547,11 €.

Voté à l'unanimité

9° Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, affectation du résultat

Le Compte Administratif est clôturé à - 11 365,93 € après report des réalisations de l'année précédente et des restes à réaliser, soit une augmentation de 52 595,45 €.

Ce résultat s'explique par les dépenses liées aux travaux aux Bertranges et à la station d'épuration. Les recettes à venir viendront combler ce déficit (remboursement de TVA et subventions).

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2022 est de 985,70 € ; la totalité de cette somme sera affectée en recette de fonctionnement sur le budget 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE MASSERET						
2022		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	75 338,03	76 323,73	985,70	0	985,70
	Section d'investissement	504 401,96	299 893,60	-204 508,36	+398 398,67	193 890,31
	Budget total Fonct. + Inv.	579 739,99	376 217,33	- 203 522,66	398 398,67	194 876,01
Restes à réaliser	Section d'investissement	495 342,14	289 100,20	- 206 241,94	-	-
Budget total (Réalisations et restes à réaliser)		1 075 082,13	665 317,53	-409 764,60	398 398,67	-11 365,93

Monsieur le Maire quitte la salle. Le compte administratif est voté à l'unanimité des présents.

10° Examen et vote du budget annexe de l'assainissement

Le budget prévisionnel 2023, étudié au préalable par la commission des finances, est présenté au conseil municipal.

En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 95 594 €.

Une partie des recettes de fonctionnement correspondent (pour la somme de 50 000 €) à la redevance d'assainissement perçue par la SAUR lors de la facturation aux habitants raccordés ou aux professionnels et reversée ensuite à la commune.

Côté investissement, il reste à réaliser une partie des travaux aux Bertranges ainsi qu'à la station d'épuration. Les raccordements aux particuliers pourront avoir lieu dès la fin des travaux estimée à l'automne.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 642 437,17 €.

Voté à l'unanimité

11° Participation de la commune au budget du syndicat Masseret - Lamongerie

La contribution des communes est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour Masseret elle s'élève à 35 538,79 €.

Voté à l'unanimité

12° Redevances domaniales de ORANGE et DORSAL

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance. La commune doit prendre une délibération pour solliciter le versement.

Voté à l'unanimité

13° Questions diverses

- **Piste cyclable** : Le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton route de Meilhards, pour accéder au plan d'eau, sera pris en charge par le Conseil Départemental.

- **Fête de Masseret** : Lors de la réunion des associations le 4 janvier dernier, le Maire a proposé aux associations de participer activement à l'organisation de cet événement qui a lieu le dernier weekend de juillet. La commune prend à sa charge le feu d'artifice et le concert offerts aux habitants. Les associations vont se réunir pour finaliser cette animation.
- **Logements adaptés** : Le Maire informe les élus de sa rencontre avec la direction de Corrèze Habitat, les travaux vont pouvoir commencer début septembre.
- **Électricité au boulodrome** : Bernard LABORIE s'interroge sur la mise en service du nouveau compteur électrique au boulodrome depuis la dernière intervention d'ENEDIS en octobre. Le Maire précise que l'activation devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

La secrétaire de séance,
Yannicka QUENTIN

Le Maire,
Bernard ROUX

